



Plan d'action de développement durable 2018-2020

Conseil supérieur
de l'éducation

Mai 2018

Rédaction

Caroline Gaudreault, agente de recherche

Collaboration

Sophie Allard, responsable des communications

Johane Beaudoin, bibliotechnicienne

Maxime Steve Bégin, agent de recherche

Isabelle Fournier, technicienne en administration

Lynda Gosselin, agente de recherche

Catherine Lebossé, coordonnatrice

Soutien technique

Secrétariat : Lina Croteau

Édition : Lina Croteau

Révision linguistique : Syn-Texte

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-81410-8 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

Toute demande de reproduction du présent document doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Mot de la présidente par intérim

Le Conseil supérieur de l'éducation rend public son Plan d'action de développement durable pour les années 2018-2020 (PADD 2018-2020). Ce second plan d'action expose les actions qu'il entend mettre en œuvre au cours des prochaines années en vue de s'inscrire dans le projet collectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Ce document est le fruit d'une démarche de concertation avec le personnel de l'organisme. Il reconnaît le travail accompli au cours des dernières années pour faire du Conseil un acteur gouvernemental déterminé à emprunter la voie de la viabilité.

Plus que jamais conscient de ses responsabilités environnementales et de son rôle d'acteur écoresponsable, le Conseil réaffirme dans ce plan son engagement à poser des gestes concrets en faveur de l'environnement et du développement durable. Ainsi, le Conseil a déterminé treize actions qu'il entend mettre en avant, qui constituent autant de défis que de priorités pour les prochaines années.

Le Conseil s'engage donc à renforcer les pratiques écoresponsables dans ses activités courantes en menant diverses actions en lien avec la Stratégie.

Par l'adoption d'objectifs organisationnels clairs et la mise en œuvre d'actions concrètes et documentées, le Plan d'action de développement durable 2018-2020 du Conseil supérieur de l'éducation contribuera à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale.

La présidente par intérim,



Lucie Bouchard

Le Conseil supérieur de l'éducation et la démarche de développement durable

Créé en 1964 par une loi distincte de celle du ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation est un lieu privilégié de réflexion qui vise le développement à moyen et à long terme d'une vision globale de l'éducation en vue de favoriser le plein épanouissement des personnes et de proposer des réponses aux besoins de la société en matière d'éducation.

Par son enracinement dans le milieu de l'éducation et dans la société ainsi que par ses fonctions politique, démocratique et éducative, le Conseil joue un rôle de rapprochement entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

D'abord, par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour les éclairer dans leurs choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à moyen et à long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de mise en perspective et de pertinence.

Ensuite, par sa fonction démocratique, le Conseil prend appui sur l'engagement citoyen dans ses initiatives et se met à l'écoute des acteurs concernés pour connaître les besoins de la société au regard de l'éducation. Le Conseil compte ainsi 22 membres nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre années. Il est composé de citoyennes et de citoyens dont plusieurs occupent différentes fonctions dans les milieux de l'éducation ou qui sont issus des diverses composantes de la société québécoise. Le Conseil comprend également cinq commissions, dont il nomme les membres pour un mandat d'au plus trois ans. Il peut aussi former des comités, notamment pour la production du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Au total, ce sont près de cent personnes qui, par leur engagement citoyen, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil rend publics ses avis et ses productions. Il fait la promotion des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

De par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit dans l'esprit et les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les différentes productions du Conseil témoignent du lien direct et naturel entre sa mission et plusieurs des principes retenus dans la Loi sur le développement durable, tels que l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel. Ces principes de développement durable s'incarnent dans la vision concertée qu'il propose dans ses avis et ses orientations. De plus, le Conseil est particulièrement sensible à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités sociales et économiques ainsi qu'à la reconnaissance, au développement et au maintien des compétences, particulièrement des personnes plus vulnérables. En tenant régulièrement compte de ces préoccupations dans le cadre de ses réflexions et travaux, le Conseil participe donc de manière transversale à l'orientation 4 de la Stratégie, soit *Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques*.

Pour la réalisation de ce deuxième plan d'action, un comité interne, formé de représentantes et représentants de chacune des unités administratives du Conseil, a été constitué. Sous la supervision du directeur de l'administration et des communications, ce comité s'est vu confier le mandat de

proposer le Plan d'action de développement durable 2018-2020 du Conseil supérieur de l'éducation à partir des objectifs gouvernementaux qui s'appliquent à l'organisation. Cette proposition, y compris les objectifs retenus et les actions suggérées pour les concrétiser, a été adoptée par le Conseil lors de sa 655e réunion, tenue le 20 avril 2018.

Enfin, il est important de souligner que les mesures prises dans le cadre du plan d'action de développement durable précédent sont intégrées dans les façons de faire du Conseil et se poursuivront donc au cours des prochaines années.

Un deuxième plan d'action de développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 du Conseil supérieur de l'éducation s'inscrit dans la cohérence des sept enjeux fondamentaux associés à la Stratégie gouvernementale : le renforcement de la gouvernance pour une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions; l'action responsable; le développement de la connaissance et l'innovation; l'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions; l'engagement, le partage et la collaboration; l'intégration de la culture au développement durable; le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Le Conseil a procédé à l'examen des huit orientations gouvernementales ainsi que des 27 objectifs gouvernementaux en matière de développement durable afin de sélectionner ceux auxquels il était en mesure de contribuer de manière importante dans le cadre de son deuxième plan d'action. Les objectifs gouvernementaux de la Stratégie 2015-2020 qui n'ont pas été retenus par le Conseil sont présentés en annexe.

Dans son plan d'action, le Conseil entend contribuer à l'Orientation 1 de cette stratégie, soit *Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique*. Parmi les 27 objectifs gouvernementaux, le Conseil supérieur de l'éducation en a retenu quatre, soit ceux qui sont en lien avec sa mission et auxquels il peut associer des cibles mesurables. Ces quatre objectifs ont ensuite été traduits en cinq objectifs organisationnels dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de treize actions précises.

Par ailleurs, la Stratégie gouvernementale de développement durable désigne cinq activités incontournables :

1. Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable;
2. Prise en compte des principes de développement durable;
3. Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable (Agenda 21 de la culture du Québec);
4. Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises;
5. Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial.

Pour cette raison, le Plan d'action de développement durable 2018-2020 présente des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs incontournables que le Conseil peut mettre en œuvre. Pour l'activité incontournable 1, le Conseil doit contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés par l'objectif gouvernemental 1.1 *Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique*, dont au moins une action doit favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés. Le Conseil répond à cette activité incontournable par le biais de son objectif organisationnel 1.

Le Conseil répond à l'activité incontournable 2 par l'entremise de son objectif organisationnel 2 visant le renforcement de la prise en compte des principes de développement durable.

Le Conseil a aussi retenu deux actions qui contribuent à l'atteinte d'un objectif de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit celles liées à l'objectif organisationnel 5, qui a trait à la mise en valeur du rôle et de la pensée du Conseil ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel dont il a la garde.

Toutefois, les activités incontournables 4 et 5 n'ont pas été retenues, car elles concernent des entités gouvernementales qui contribuent à l'accompagnement en développement durable des entreprises ou des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial.

La contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Cette section présente l'ensemble des objectifs organisationnels et des actions que le Conseil supérieur de l'éducation entend mettre en avant en vue de contribuer aux efforts des ministères et des autres organismes gouvernementaux dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale 2015-2020. À chaque objectif organisationnel correspondent des actions, des indicateurs et des cibles.

Tous les objectifs gouvernementaux retenus et les objectifs organisationnels proposés dans le présent plan d'action sont relatifs à l'orientation gouvernementale 1.



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique (activité incontournable 1)

Objectif organisationnel 1

Renforcer les pratiques écoresponsables dans les opérations courantes du Conseil

Action 1 (domaine des activités courantes de gestion administrative)

Déterminer le profil de consommation de papier et d'encre du Conseil

- Détermination des activités qui génèrent une consommation de papier et d'encre.
- Réalisation d'un bilan de la consommation de papier et d'encre.
- Proposition de moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.

Indicateurs	Cibles
Réalisation d'un bilan de la consommation de papier et d'encre.	D'ici le 31 mars 2020, avoir réalisé le bilan de la consommation de papier et d'encre.
Proposition de moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.	D'ici le 31 mars 2020, avoir déterminé des moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.

Action 2 (domaine des activités courantes de gestion administrative)

Accroître l'archivage numérique et la classification numérique des documents¹

- Élaboration d'un projet de centre de documentation numérique.
- Refonte de l'arborescence numérique.

Indicateurs	Cibles
Élaboration d'un projet de centre de documentation numérique.	D'ici le 31 mars 2020, avoir élaboré un projet de centre de documentation numérique.
Mise en place d'une nouvelle arborescence numérique.	D'ici le 31 mars 2020, avoir établi et mis en place une nouvelle arborescence numérique.

1. La mise en place d'un centre de documentation numérique contribuera à la diminution de la consommation de papier et d'encre. La mise en place d'une nouvelle arborescence pour classer les documents numériques du Conseil visera à diminuer les copies multiples que l'on trouve pour un même document. En éliminant les copies excédentaires, le Conseil diminuera ses espaces de stockage pour l'information numérique et, par conséquent, diminuera sa consommation d'énergie.

Action 3 (domaine des activités courantes de gestion administrative)

Réduire la quantité de matières résiduelles produites lors des réunions

- Tableau de suivi permettant de connaître le nombre de réunions où de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées au lieu des boîtes à lunch individuelles.

Indicateurs	Cibles
Pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées.	D'ici le 31 mars 2020, avoir augmenté le pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées comparativement au pourcentage de 2017-2018.

Action 4 (domaine des activités courantes de gestion administrative)

Explorer la possibilité de mettre en place une collecte sélective des matières récupérables à l'échelle de l'organisation

- Faire des démarches pour trouver une modalité de collecte sélective des matières récupérables à l'échelle de l'organisation.

Indicateurs	Cibles
Démarches effectuées.	D'ici le 31 mars 2020, avoir exploré différentes possibilités.

Action 5 (domaine du transport et des déplacements des employés)

Faciliter l'utilisation de transports actifs ou écoénergétiques lors des déplacements des employés et des membres des instances et avoir formé le personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations

- Directive organisationnelle sur l'utilisation de transports durables.
- Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance.
- Répertoire des compagnies de location de véhicules écoénergétiques.

Indicateurs	Cibles
Élaboration d'une directive organisationnelle sur l'utilisation de transports durables (covoiturage, location de véhicules écoénergétiques, électriques et hybrides, transport en commun) par les employés et les membres des instances.	Avoir informé les employés et les membres des instances de la directive sur l'utilisation de transports durables en 2018.
Sensibilisation du personnel aux concepts de la mobilité durable.	
Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.	En 2018, avoir formé le personnel concerné à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.
Réalisation d'un répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques (électriques et hybrides).	Avoir élaboré le répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques en 2018.

Action 6 (domaine des technologies de l'information et des communications)

Optimiser les services logiciels pour diminuer le nombre de serveurs

- Tous les nouveaux serveurs devront permettre une architecture fondée sur la mise en place de serveurs virtuels².

Indicateurs	Cibles
Proportion de nouveaux serveurs permettant la virtualisation.	100 % des serveurs d'ici le 31 mars 2020.

Action 7 (domaine des communications gouvernementales et organisation d'événements)

Poursuivre l'organisation des événements d'envergure du Conseil de manière écoresponsable et équitable

- Assemblées plénières écoresponsables.

Indicateurs	Cibles
Pourcentage d'événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable.	100 % des événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable.
Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière.	Avoir utilisé le dispositif d'inscription en ligne pour les assemblées plénières 2019 et 2020.
Démarches pour explorer la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile.	Avoir exploré la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile d'ici 2020.
Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables.	Avoir fait des demandes pour tous les événements d'envergure.

Action 8 (domaine des marchés publics)

Intégrer des considérations écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services

- Répertoire des produits et de services écoresponsables (hébergement).

Indicateurs	Cibles
Utilisation de l'outil de requête du Centre de services partagés du Québec pour connaître les produits et les services écoresponsables (ex. : établissements d'hébergement conformes aux programmes RésertVert et Clef verte).	Avoir suggéré en priorité l'utilisation d'établissements d'hébergement écoresponsables aux membres des instances et aux employés lors de la tenue de réunions et d'événements dès 2018.

2. Les serveurs virtuels favorisent une gestion écoresponsable du parc informatique, puisqu'ils permettent la réduction des achats de serveurs physiques et une diminution de la consommation d'énergie.

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (activité incontournable 2)

Objectif organisationnel 2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans des politiques et des stratégies du Conseil

Action 9

Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les prises de décision au sein de l'organisation

- Outil de prise en compte des principes de développement durable.

Indicateurs	Cibles
Adoption et mise en application d'un outil de prise en compte des principes environnementaux et sociaux de développement durable dans l'élaboration des politiques et des stratégies du Conseil ainsi que des processus de prise de décision (ex. : évaluation des modes de diffusion et des besoins d'impression pour les différentes productions, choix de traiteurs).	D'ici le 31 mars 2020, avoir adopté et mis en application une grille d'analyse qui permet de se rappeler les principes de développement durable qu'il faut prendre en considération dans l'élaboration des politiques et des stratégies de l'organisation et des processus de prise de décision.

Objectif organisationnel 3

Renforcer plus particulièrement la prise en compte du principe de développement durable *Santé et qualité de vie* dans l'environnement de travail du Conseil

Action 10

Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil

- Mesures assurant un environnement de travail propice à la santé et à la conciliation travail/vie personnelle/engagement citoyen.

Indicateurs	Cibles
Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail/vie personnelle/engagement citoyen.	Quatre mesures d'ici le 31 mars 2020.

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Objectif organisationnel 4

Favoriser l'adoption de nouvelles approches en matière de consultation qui ont un caractère inclusif et moins d'impact environnemental

Action 11

Favoriser l'adoption de nouvelles approches de consultation

- Nouvelles approches de consultation.

Indicateurs	Cibles
Nombre de nouveaux modes de consultation respectant des principes de développement durable expérimentés.	D'ici le 31 mars 2020, avoir expérimenté une nouvelle approche de consultation qui respecte les principes de développement durable.

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Contribuer au chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable (activité incontournable 3 : mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec)



Les actions suivantes concernent plus précisément l'objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture du Québec :

Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire

Objectif organisationnel 5

Mettre en valeur le rôle et la pensée du Conseil et veiller à la protection du patrimoine matériel dont il a la garde

Action 12

Faire davantage connaître le rôle et la pensée du Conseil

- Refonte du site Web.

Indicateurs	Cibles
Mise en ligne d'un nouveau site Web en vue d'améliorer son attractivité et de favoriser un rayonnement accru du rôle et de la pensée du Conseil pour le développement de l'éducation.	Refonte du site Web d'ici le 31 mars 2020.

Action 13

Finaliser la numérisation et la mise en ligne des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités

- Numérisation et mise en ligne des publications.

Indicateurs	Cibles
Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne.	100 % des publications dont le Conseil a la garde d'ici le 31 mars 2020.

Annexe

Objectifs de la stratégie 2015-2020 non retenus

Le Conseil a procédé à l'examen des 27 objectifs gouvernementaux de la Stratégie 2015-2020 en vue de sélectionner ceux auxquels il désirait contribuer dans le cadre de son deuxième plan d'action.

Le Conseil n'a pas prévu de mesures précises à l'égard des objectifs suivants, car sa mission ne permet pas d'y contribuer; elles ne sont donc pas prévues dans le PADD. Toutefois, le Conseil souligne que certains de ces objectifs, notamment ceux liés à l'orientation 4, font déjà l'objet d'une attention particulière dans ses travaux courants.

Orientation 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Orientation 2 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Objectif 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Objectif 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Orientation 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Objectif 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Objectif 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Orientation 6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

Orientation 7 Soutenir la mobilité durable

Objectif 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

Objectif 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Orientation 8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Téléphone : 418 643-3850
Télécopieur : 418 644-2530
Courriel : conseil@cse.gouv.qc.ca

Le document est accessible à l'adresse :
www.cse.gouv.qc.ca